



Camaret-sur-aigues, le 15 septembre 2016

RECOMMANDÉ AR

M. Le Maire de Camaret-sur-Aigues Hôtel de Ville – Cours du Midi 84 850 Camaret-sur-aigues

Monsieur le Maire.

Vous avez reproduit sur le site web de la commune une publication de notre liste diffusée sur notre page Facebook, précédée de votre réponse. Vous avez cependant omis de reproduire notre propre réponse pourtant disponible au même endroit. Je dois une fois de plus m'élever contre la confusion qui vous amène à publier des textes de propagande sur un support dédié à l'information municipale.

Votre réponse comportant des propos injurieux à mon égard sur la place publique, et conformément au droit de réponse que me confère la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (6, IV), je vous demande de publier à la suite de votre publication le texte intégral de notre réponse omise, reproduit ci-après :

« Monsieur le maire, alors que vous étiez dans l'opposition, nous ne nous sommes jamais permis l'outrance ni les injures indignes des responsabilités publiques. Votre mépris ne nous atteint pas mais s'étend hélas aux électeurs qui nous font confiance. C'est donc en leur nom que nous condamnons vos propos inacceptables tant sur le fond que sur la forme. Ceci posé, le défenseur des droits se serait donc élevé de lui-même contre le bruit des ballons... à proximité du moto-ball et du terrain de boules ? Laissons les camarétois juges sur ce point puisque, et nous sommes heureux de l'apprendre, la fermeture ne serait que provisoire. "Expérience" ou reculade, l'essentiel est que les jeunes puissent à nouveau profiter de cet équipement qui leur est destiné. Nous sommes par ailleurs surpris de vous lire le situer "en plein cœur d'un quartier résidentiel". Vous n'ignorez pas qu'il se trouve dans l'enceinte du complexe sportif dédié aux sports et aux loisirs, à proximité du centre ville pour que les enfants puissent s'y rendre à pied, des écoles puisque le Citystade est utilisé pour les TAP, et évidemment du club ados. Une politique municipale se doit de préparer la commune à l'avenir. Vous vous permettez de critiquer nos réalisations, du moins celles que vous ne récupérez pas à votre compte. Quand pourrons-nous évaluer les vôtres, en dehors des projets déjà engagés sous notre mandature ? »

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Marlène THIBAUD